

06 mai 1997 -17:00

Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16, rue de la Loi, le mardi 6 mai 1997, de 8 h 00 à 11 h 00 sous la présidence du Premier Ministre Jean-Luc Dehaene. ** *Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'attribution du marché concernant le recrutement de 8 membres du personnel externes supplémentaires pour le centre de traitement de l'information. Suite à un appel d'offre général, ce marché sera attribué, pour trois ans à la firme ECSEM. (communiqué 1 du 06/05/1997).Le Conseil a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la +protection contre les radiations. Ce projet adapte le Règlement général pour la protection contre les radiations ionisantes (RGPRI) aux directives européennes en matière de sûreté nucléaire (communiqué 2 du 06/05/1997).Il a par ailleurs approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du + 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures (communiqué 3 du 06/05/1997).Le Conseil des Ministres a approuvé deux avant-projets de loi +relatifs à la réglementation de la circulation aérienne(communiqué 4 du 06/05/1997).Le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal +concernant l'octroi des décorations civiles.(communiqué 5 du 06/05/1997)Le Conseil des Ministres a fixé l'objectif budgétaire en matière de congé-éducation payé pour l'année scolaire 1997-1998 (communiqué 6 du 06/05/1997).Il a entendu une communication de la Ministre des Affaires sociales +sur les élections médicales.Le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et suite à l'avis favorable du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi modifiant la loi du 24 août 1939 relative à la Banque Nationale de Belgique (communiqué 7 du 06/05/1997).Le Conseil des Ministres a approuvé un protocole interdisant l'emploi+ et le commerce des armes à laser provoquant la cécité. (communiqué 8 du 06/05/1997)Il a approuvé un avant-projet de loi qui transfère une Convention +entre la Belgique et la Roumanie en droit belge. Cet accord tend à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (communiqué 9 du 06/05/1997).Enfin le Conseil des Ministres a pris connaissance de la +communication du Secrétaire d'Etat pour la Coopération au Développement concernant la situation des réfugiés au Zaïre oriental.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

06 mai 1997 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

Renfort externe pour le centre de traitement de l'information

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 mai 1997 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

Protection contre les radiations ionisantes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 mai 1997 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

Loi sur les funérailles et sépultures

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 mai 1997 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

La navigation aérienne

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 mai 1997 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

Octroi des décorations civiques

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 mai 1997 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

Congé-éducation payé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 mai 1997 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

Banque Nationale de Belgique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 mai 1997 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997](#)

Interdiction des armes à laser

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

06 mai 1997 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 mai 1997

Approbation d'un traité entre la Belgique et la Roumanie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe